



CIRCULAIRE N° 2174 /MBPE/DGD du 22 NOV 2021

(Diffusion Générale)

Objet : Calcul du DUS au titre de la campagne
cacaoyère 2021-2022

Réf. : Courrier Conseil du Café-Cacao n° CCC/281-2021/DG
-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SV-DK du 11/10/2021

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers, que depuis le 1^{er} octobre 2021, date d'ouverture de la campagne principale 2021-2022, la valeur du prix CAF de référence a été publiée en intégrant le Différentiel de Revenu Décent (DRD) moyen de référence qui s'établit à 200 000 francs CFA la tonne.

Pour rappel, le DRD, qui est une prime versée directement aux producteurs, est exonéré de toute imposition (fiscalités et parafiscalités).

Il en résulte que le prix CAF à retenir pour la liquidation du DUS (Droit Unique de Sortie), pour la campagne cacaoyère 2021-2022, est déterminé d'après le prix CAF de référence (1 345 872 francs CFA/tonne) après déduction du DRD (200 000 francs CFA/tonne), soit 1 145 872 francs CFA/tonne ou 1 145,872 francs CFA/kilogramme net.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MBPE/Cab
- Conseil du Café-Cacao
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- GUCE CI
- OCOD
- Chambre de Commerce et d'Industrie CI
- Chambre de Commerce et d'Industrie Européenne
- Chambre de Commerce et d'Industrie Française
- Chambre de Commerce et d'Industrie Britannique
- Chambre de Commerce et d'Industrie Libanaise
- Syndicat National des Transitaires
- Syndicat des Transitaires de CI
- SYNAT CI
- Toutes Directions Douanes



Général DA Pierre A.
Officier de l'ordre National